

Écrit par:

Pierre-Marie Giraud

Mardi 6 Décembre 2022

Modifié Mercredi 7 Décembre 2022

**Partagez cet article :**

[Société](#)

[Île-de-France](#)



## **Christian Prouteau relaxé des accusations de trafic d'influence au procès des fuites du "36 quai des Orfèvres"**

**Le préfet était jugé dans l'un des trois volets d'une affaire complexe impliquant 19 prévenus dont "l'escroc des stars" Christophe Rocancourt, mais aussi l'ancien patron de la PJ parisienne Bernard Petit et son chef de cabinet Richard Atlan.**



Christian Prouteau, 78 ans, créateur et premier chef du GIGN (1974-1983), puis préfet. (Photo L'Essor/Matthieu Guyot)

Le préfet Christian Prouteau a été relaxé ce mardi par le tribunal correctionnel de Paris des faits de trafic d'influence dans l'affaire des fuites au 36 quai des Orfèvres, ancien siège de la PJ parisienne.

Le fondateur du GIGN, 78 ans, a été condamné seulement pour travail dissimulé, à 30.000 euros d'amende. Interrogé par *L'Essor*, Il s'est dit soulagé par cette relaxe : *"Le sac à dos était un peu lourd et il a fallu attendre huit ans pour un jugement"*. Il a fait remarquer que Bernard Petit, ancien patron de la PJ parisienne, et son chef de cabinet Richard Atlan ont également été relaxés *"mais eux, ont perdu leur boulot"*.

Près de huit ans après son limogeage début 2015 dans la foulée de sa mise en examen pour violation du secret de l'instruction, Bernard Petit, 67 ans, a donc été blanchi par la juridiction, suivant ainsi les réquisitions du parquet lors du procès.

## **Une affaire complexe en trois volets, impliquant l'escroc de stars**

Il était soupçonné d'avoir, comme son chef de cabinet d'alors Richard Atlan, violé le secret d'une enquête pour trafic d'influence, en transmettant des informations confidentielles, via le fonctionnaire Philippe Lemaître, à Christian Prouteau, visé par les investigations. Le tribunal a prononcé une relaxe générale concernant ces accusations, qui représentent l'un des trois volets d'une affaire complexe impliquant 19 prévenus, examinée lors d'un procès de plusieurs semaines en septembre-octobre 2022.

L'enquête, dont le secret était en cause, a été jugée avec l'affaire des "fuites". Dans ce volet, Christophe Rocancourt, surnommé "l'escroc des stars", était notamment soupçonné, avec l'avocat Marcel Ceccaldi, d'avoir tenté, début 2014, de faire régulariser deux Marocaines en sollicitant l'intervention rémunérée de Christian Prouteau et de l'ex-secrétaire d'Etat Kofi Yamgnane.

M. Rocancourt a été condamné à 18 mois de prison à purger sous bracelet électronique, ainsi qu'à 30.000 euros d'amende. Me Ceccaldi s'est vu infliger 18 mois de prison avec sursis et une interdiction d'exercer pendant 5 ans. Kofi Yamgnane a été sanctionné de 18 mois avec sursis et de 5.000 euros d'amende, avec une inéligibilité de 5 ans.